130 novembre 2013

REVUE TRIMESTRIELLE DU SI.EN - UNSA ÉDUCATION

L'inspection

RÉALITÉS & PROSPECTIVE

SPÉCIAL CONGRÈS 2013

PARIS 30 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE

LE **CONGRÈS** | 5 > 17

Thèmes, déroulement, interventions, motions, statuts et rapports, nouveau BN

HOM**MAGE** | 18

Cécile Legrand

CPPAP N° 0516 S 07856

SI.eN SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

UNSA éducation

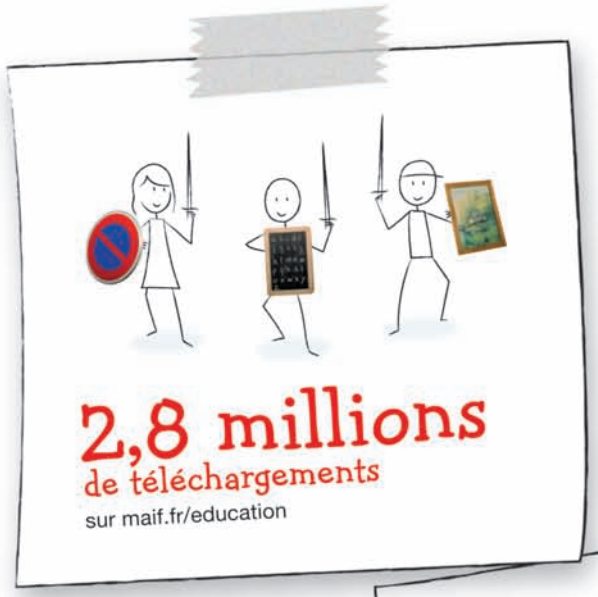

2,8 millions
de téléchargements
sur maif.fr/education

455 000
personnels de l'éducation assurés
pour leurs risques professionnels

130 000
inscrits à Cap Concours

6 000
professeurs stagiaires formés
en 2012 aux risques
et responsabilités du métier

606
conférences
données sur l'éducation,
le handicap, la prévention
des risques, la violence scolaire…

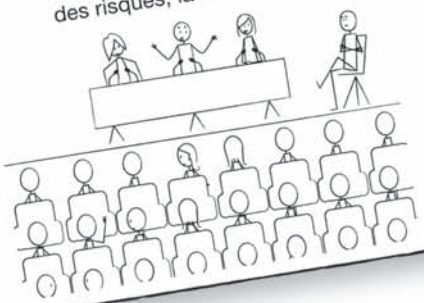

LA MAIF ET L'ÉCOLE, 80 ANS DE COOPÉRATION.

Accompagnement, soutien, mise à disposition de ressources pédagogiques… la MAIF s'efforce d'assurer et d'accompagner au mieux les personnels éducatifs dans leur parcours professionnel et leur vie privée.

MAIF
ASSUREUR MILITANT.

Cap-concours est conçu et réalisé en partenariat avec Rue des écoles – 12 rue de la Montagne Sainte Geneviève – 75005 Paris. L'assurance des risques professionnels relève de l'Offre Métiers de l'Éducation, contrat proposé par la coassurance MAIF et USU. MAIF – Société d'assurance mutuelle à cotisations variables – 79038 Niort cedex 9. USU – Société d'assurance mutuelle des Autonomes de Solidarité Laïques à cotisations variables – 7 Rue Portalis – 75008 Paris. Entreprises régies par le Code des assurances. Fédération des Autonomes de Solidarité Laïque – Association régie par la loi de 1901 – 7 rue Portalis – 75008 Paris.

LOWE STRATEUS

SOMMAIRE 130

ÉDITORIAL | 3

Ensemble,
prenons le temps de penser …

LE **CONGRÈS** | 5

LE CONGRÈS 2013

Thèmes, déroulement, … | 5
Interventions des représentants institutionnels | 6
Interventions des représentants fédéraux et syndicaux | 8
Motion d'orientation | 10
Motion corporative | 11
Motion Retraites | 12
Modification des statuts et du règlement intérieur | 14
Complément au rapport d'activité | 16
Rapport financier | 16
Conclusion du SG | 16
Élections au BN | 17

HOM**MAGE** | 18
à ***Cécile Legrand***

TRIBUNE **LIBRE** | 19

Directeur de la publication :
Patrick Roumagnac
Directeur de la rédaction :
Michel Volckcrick
Photo couverture © **Patrick Roumagnac**
Réalisation : Yellowstone - design.fr
Impression : **Compédit Beauregard**

CCPAP : **0516 S 07856**
ISSN : 1251-2028

4 numéros + numéro spécial
« l'Inspection, Réalités & Prospective - Annuaire des corps d'inspection de l'Éducation nationale »
Prix du numéro : 7,50 €
Prix du dossier spécial : 15 €
Abonnement : 4 numéros + dossier spécial : 40 €

SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

SI.EN - UNSA Education
23, rue Lalande
75014 PARIS
Tel : 01 43 22 68 19
Fax : 01 43 22 88 92

Ensemble, prenons le temps de penser …

Il semblerait que prendre le temps de penser soit devenu le luxe ultime en ce siècle où il est de bon ton pour un cadre d'adopter en toute circonstance l'air affairé qui sied à qui entend ainsi tenir son rang au sein de la technostructure éducative.

L'inspecteur ne déroge guère à cette règle : volant d'une réunion à l'autre, se soumettant aux attentes affichées par une hiérarchie tout aussi stressée que lui, privilégiant trop souvent la forme au fond, tellement occupé à agir qu'il risque de perdre, *in fine*, ce qui fonde sa légitimité, à savoir : sa capacité à prendre une hauteur suffisante pour aider les enseignants à améliorer leurs pratiques au service des élèves.

Ce que vous propose le **SI.EN** aujourd'hui, c'est de rompre avec la logique infernale de « l'empilement des tâches » en affirmant notre volonté commune de penser l'éducation plutôt que de nous contenter d'être les thuriféraires, plus ou moins zélés et convaincus, d'un dogme mouvant et oublieux de ceux qu'il prétend servir. **Ensemble, prenons le temps de penser !**

Sans arrogance mais fermement, les inspecteurs doivent s'associer à la construction de la société éducative que nous appelons de nos vœux et qui s'inscrit bien dans les priorités affichées par le pouvoir exécutif. C'est cette volonté de développer une réflexion fondatrice, d'échanger, de débattre, de faire se confronter les idées plus que les personnes... qui a animé notre récent congrès.

Nous nous sommes quittés au terme de deux journées que bon nombre de congressistes ont trouvé trop courtes, en ne disposant tout au plus que de l'amorce d'une réflexion à poursuivre. Mais cette amorce est aussi et surtout un merveilleux cadre de pensée qu'il nous appartient aujourd'hui de faire vivre dans les académies. Notre fierté d'inspectrices et d'inspecteurs ne s'exprime pas dans la simple mise en avant de notre expertise professionnelle mais dans notre capacité à faire réfléchir tous ceux qui se sentent concernés par ce qui doit faire sens pour construire un système éducatif plus juste et plus efficace.

Restons-nous enfermés dans un cocon qui ne crée que l'illusion d'une sécurité pourtant bien fragile, ou prenons-nous le risque de l'intelligence ? Notre congrès a clairement répondu à cette question, il appartiendra maintenant au Bureau national de développer les stratégies les mieux à même de servir nos ambitions...

Ce que propose le **SI.EN** aujourd'hui ? Continuer à tenir fermement le guidon et à pédaler résolument, mais en prenant le temps de lever la tête pour voir où nous allons... Vous êtes prêts à renoncer à la flamboyante échappée solitaire pour la redoutable efficacité de la course en équipe ?

N'hésitez pas : le SI.EN recrute tous ceux qui veulent prendre le temps de penser !

Patrick Roumagnac
Secrétaire général du **SI.EN - UNSA Éducation**

SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

SEPTEMBRE

2
Secrétariat général - Groupe de travail
> (P. ROUMAGNAC - F. BOUGAULT - F. MONTUELLE G. PEQUIGNOT - M. VOLCKCRICK)

10 • SI.EN - Bureau national

18
Réunion du collectif national RASED regroupant près de 20 syndicats et associations sur « *l'aide aux élèves en grande difficulté* »
> **SI.EN** (F. MONTUELLE)

19
Conseil supérieur de l'Éducation
> (P. ROUMAGNAC - F. BOUGAULT)

23
Secrétariat général - Groupe de travail
> (P. ROUMAGNAC - F. BOUGAULT - F. MONTUELLE G. PEQUIGNOT - M. VOLCKCRICK)

30
Rencontre avec Bernard LEJEUNE, *Directeur de cabinet* du ministre de l'Éducation nationale
> (P. ROUMAGNAC - F. MONTUELLE)

Préparation du Congrès :
- Réunion du Bureau national « sortant » : dépouillement des votes/élection BN
- Réunion de la commission de vérification des comptes
> (R. DECOFOUR - D. GAUCHON - J. BEAUDOIN - S. MARCEAU)
- Réunion du Bureau national issu du scrutin : élection du secrétaire général, des secrétaires généraux adjoints, trésorier national, trésorier adjoint.

OCTOBRE

1 - 2
LE CONGRÈS 2013

UNSA Retraités - Bureau national
> **SI.EN** (D. GAUCHON)

AEFE / Rencontre avec Hélène FARNAUD-DEFROMONT, *Directrice*, récemment nommée.
> **SI.EN** (J-P. PICHAUT)

8
Réunion de la section académique de PARIS
> (G. PEQUIGNOT)

16
Comité Technique Ministériel
> (P. ROUMAGNAC)

19
Conseil supérieur de l'Éducation
> (P. ROUMAGNAC - F. BOUGAULT)

Inspection générale / Rencontre avec Jean-Yves DANIEL, *Doyen de l'Inspection Générale*
> (P. ROUMAGNAC - F. BOUGAULT F. MONTUELLE - G. PEQUIGNOT)

Secrétariat général - Groupe de travail
> (P. ROUMAGNAC - F. BOUGAULT - F. MONTUELLE G. PEQUIGNOT - M. VOLCKCRICK)

DDEN / Jury des Écoles fleuries
> **SI.EN** (C. DURAND)

21
SNMSU-UNSA / Rencontre avec Corinne VAILLANT, *SG* (Médecins scolaires et universitaires)
> (P. ROUMAGNAC - F. MONTUELLE)

23
MEN / DGRH - Rencontre avec Catherine GAUDY, *DGRH* au MEN
> (P. ROUMAGNAC - F. BOUGAULT F. MONTUELLE - G. PEQUIGNOT)

NOVEMBRE

4
JPA / Rencontre avec Anne CARAYON, *Directrice*.
> (P. ROUMAGNAC)

UNSA Éducation / Éxécutif national
> (P. ROUMAGNAC - F. BOUGAULT)

5
Rencontre avec Emeric BREHIER, *Secrétaire national* secteur Éducation au PS
> (P. ROUMAGNAC - F. BOUGAULT F. MONTUELLE - G. PEQUIGNOT)

6
MEN / Commission spécialisée Écoles
Réunion préparatoire au CSE du 14 novembre
> (P. ROUMAGNAC)

12
Inspection Générale / Rencontre avec Philippe CLAUS, *Doyen du groupe Enseignement primaire*.
> (P. ROUMAGNAC)

13
Réunion de la section académique de LILLE
> (P. ROUMAGNAC - F. MONTUELLE M. VOLCKCRICK - A. BAUVIN - F. ARNOULD)

MEN / Rencontre avec Eric TOURNIER, *Conseiller technique du ministre*, chargé du 1er degré
> (P. ROUMAGNAC)

14
Conseil supérieur de l'Éducation
> (P. ROUMAGNAC - F. BOUGAULT)

15
DGESCO - Groupe de travail concernant l'aménagement de deux dispositifs spécifiques à la voie professionnelle.
> **SI.EN** (F. BOUGAULT)

22
DGESCO - 2nde réunion du groupe de travail sur la Rénovation de la voie professionnelle.
> **SI.EN** (F. BOUGAULT)

25
UNSA Éducation / Éxécutif national
> (P. ROUMAGNAC - F. BOUGAULT)

DÉCEMBRE

4
MEN / Commissions spécialisées
Réunion préparatoire au CSE du 12 décembre
> (P. ROUMAGNAC)

9
Secrétariat général - Groupe de travail
> (P. ROUMAGNAC - F. BOUGAULT - F. MONTUELLE G. PEQUIGNOT - M. VOLCKCRICK)

12
Conseil supérieur de l'Éducation
> (P. ROUMAGNAC - F. BOUGAULT)

16 - 17 • SI.EN - Bureau national

17
CAPN / Promotions à la hors-classe des IEN
> (P. ROUMAGNAC - F. BOUGAULT - S. MARCEAU C. RAUX - M. CHERFI - V. COTTON)

Le Congrès du SI.EN

SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE – UNSA éducation

Le congrès national du SI.EN s'est déroulé du 30 septembre au 2 octobre dernier au FIAP à PARIS. Il a été l'occasion de voter plusieurs motions dont une motion fondamentale sur le thème de la refondation de l'encadrement et de renouveler le Bureau national conformément aux statuts.

Les mois qui l'ont précédé ont constitué un moment privilégié de réflexion et d'échanges à l'intérieur du Syndicat. Les débats d'idées ont été riches et ont permis au congrès d'adopter une ligne de conduite claire et forte. C'est elle qui guidera notre action collective au cours des années à venir.

Le congrès, c'est aussi, à tous les niveaux, le temps des élections aux diverses instances qui constituent l'exécutif syndical. Les nouveaux élus prennent leurs fonctions à un moment où le dialogue avec nos interlocuteurs ministériels, engagés dans la refondation de l'École, est plutôt positif. Pour le matériel, il faudra peut-être savoir attendre. Mais, en étant raisonnablement réalistes, on peut supposer qu'à moyen terme il finisse par y avoir, selon l'expression consacrée, « du grain à moudre ».

Les thèmes de réflexion

La question du **pilotage** se pose avec une acuité aiguë : le pilotage ne s'envisage qu'en matière de moyens et de résultats des élèves ;

- les inspecteurs ont à **définir les indicateurs utiles** à leur métier et **reprendre les contrats d'objectifs** ;
- la **problématique de l'articulation** entre l'inspection et la direction doit être repensée ;
- la **question de la territorialité** doit aussi être interrogée ;
- l'**inspection individuelle** est nécessaire mais elle n'est qu'un des aspects de l'encadrement ;
- la **formation des enseignants** doit être posée et les inspecteurs, au plus près du terrain, doivent être étroitement associés à sa mise en œuvre ;
- la **formation des corps d'encadrement** doit être elle-même revue ;
- la **problématique de l'orientation** doit être approfondie : dans le second degré, elle souffre d'un manque de clarté et d'une vision partagée par tous ; dans le premier degré, elle n'est évoquée que pour les élèves en difficulté ;
- pas plus que pour le **statut du directeur d'école**, on ne s'est réellement engagé sur le statut de l'IEN du premier degré : à la fois inspecteur et chef d'établissement, il lui est impossible d'assurer correctement ces deux missions.
- le **rapport Pair** devrait être réinterrogé : notre système éducatif présente une juxtaposition de trois types d'inspecteurs qui ne se connaissent pas et travaillent peu ensemble alors que leurs préoccupations sont les mêmes. Nous sommes dans un ensemble complexe, face à une situation extrême et à une opportunité tout aussi extrême. Nous avons un espace qui peut nous réconcilier avec nous-mêmes.

Le déroulement du congrès

30 septembre après-midi

- **Dépouillement** des votes pour l'élection au Bureau national
- **Élections** du nouveau secrétaire général, des secrétaires généraux adjoints, trésorier, trésorier adjoint.

1er octobre

- **Matin** : présentation du thème du congrès - Interventions des représentants institutionnels et des responsables syndicaux.
- **Après-midi** : table ronde avec des partenaires du **SI.EN** Commissions : discussion des motions.

2 octobre

- **Matin** : complément au rapport d'activité et vote. - Présentation et vote sur le rapport financier - Comptes rendus des travaux des commissions - Votes des motions.
- **Après-midi** : Clôture du congrès.

Les congressistes ont reçu des valisettes et divers documents offerts par nos partenaires et annonceurs *(CASDEN - FAS - MAIF - BORDAS - DELAGRAVE - HATIER - IGE+XAO - MAGNARD - NATHAN - Codes ROUSSEAU)* et les pauses prévues le matin et l'après-midi leur ont permis de bénéficier d'informations complémentaires.

Renouvellement du BN

Conformément aux **articles 7 des Statuts et du Règlement intérieur du SI.EN-UNSA Éducation**, *« les membres du Bureau national en activité sont renouvelables par moitié tous les trois ans, à l'occasion du congrès. »*

Rappel de la composition du Bureau national

- Secteur Premier degré : **10**
- Secteur Enseignement du second degré technique et professionnel : **6**
- Secteur Information et Orientation : **2**
- Représentant des retraités : **1**

> LE PROGRAMME

Interventions des représentants institutionnels

Yves Durand

Député et rapporteur du projet de loi sur « la refondation de l'École » à l'Assemblée nationale

Yves Durand débute son intervention en affirmant avec force que la loi de refondation de l'école est un *« renversement de vapeur »* qui jette les bases d'une refondation fondamentale du système éducatif actuel.

Après avoir évoqué les moyens d'accompagnement, tels que les créations de postes, il insiste sur la vision radicalement différente qui est portée sur l'école avec *« un fil directeur et une cohérence politique qui proposent un autre état d'esprit »*. Cet état d'esprit est symbolisé par deux mots très forts : le respect et la confiance.

Yves Durand souligne que cela constitue une rupture avec la vision conservatrice de l'école actuelle où des obstacles placés à intervalles réguliers ont vocation à faire chuter les plus faibles pour trier une élite. Il développe ces principes de respect et de confiance en évoquant le respect que l'on doit aux élèves, celui que la République doit aux personnels et celui que l'on doit aux familles. Le député évoque ensuite les années écoulées et parle du mépris symbolisé par la disparition de la formation initiale des enseignants, *« comme si ce métier était le seul qui ne s'apprend pas.»* Il affirme la volonté de la loi de professionnaliser les métiers de l'éducation autour d'une culture éthique commune, insiste sur le fait que la refondation de l'école ne sera possible qu'avec une refondation de la formation en insistant sur l'égale importance entre les mots professorat et éducation.

Le propos se poursuit par une évocation de l'avenir et un appel : *« Cette loi ne boucle pas les problèmes, elle n'apporte pas l'école idéale clés en mains, mais elle ouvre des chantiers et jette les bases d'une école nouvelle et véritablement républicaine.»*

Deux chantiers importants sont alors évoqués : le Conseil national des programmes, *« qui doit réfléchir à ce qu'il faut transmettre à nos enfants »*, et le cycle CM2 / 6e qui *« doit ouvrir le chemin de la continuité.»*

Après avoir convenu que beaucoup d'efforts attendent les acteurs de l'Éducation nationale et avoir rapidement évoqué le rôle important que jouent les corps d'encadrement *« qui ne doivent pas se sentir dévalorisés »*, Yves Durand explique qu'un comité de suivi de l'application de la loi va être mis en place à l'Assemblée nationale. Ceci n'a jamais existé.

Monsieur Durand conclut son intervention en regrettant que la population de notre pays ne se soit pas plus mobilisée devant l'importance de cette loi. ●

Laura Ortusi

Représentant Mme la ministre déléguée à la Réussite éducative

Laura Ortusi, chargée du pilotage de la politique en matière d'orientation, et des relations interministérielles dans le domaine des actions communes pour la réussite éducative, représente Mme George Pau-Langevin, ministre déléguée chargée de la Réussite éducative.

Elle annonce l'installation d'un observatoire de la réussite éducative à l'ENS de Lyon.

Parmi les grands chantiers visant la réussite de tous, la prévention de l'absentéisme et la lutte contre le décrochage sont en première place. Des dispositifs-relais et des structures innovantes sont mis en place.

De même, le choix de l'orientation laissé aux parents des jeunes de 3e sera associé de manière expérimentale à un accompagnement renforcé afin d'éviter certaines limitations parfois auto-imposées.

Une nouvelle politique d'éducation prioritaire s'organise dans un principe de co-éducation au sein des départements.

Laura Ortusi rappelle le principe de l'école inclusive qui doit prendre en compte la réussite de chaque enfant. C'est pourquoi le ministère œuvre à la reconnaissance du métier d'AVS par le biais des contrats à durée indéterminée pour un meilleur accompagnement des élèves à besoins particuliers.

Enfin, il est important que les corps d'inspection impulsent l'innovation au sein de la réussite éducative. ●

Catherine Gaudy

Directrice Générale des Ressources Humaines

Madame Gaudy a affirmé le rôle décisif de l'encadrement au sens large dans la refondation de l'école, notamment pour ce qui est du recentrage du système vers le pédagogique, rejoignant ainsi le thème central de notre congrès.

Madame Gaudy a insisté sur :

- l'expertise irremplaçable des corps d'inspection ;
- la notion de priorité dans nos missions, notion qui apparaît essentielle pour affirmer le champ pédagogique comme central ;
- l'enjeu majeur que constitue la formation des équipes pédagogiques ;
- l'évolution des modalités d'évaluation des unités d'enseignement tout en rappelant la nécessité d'entrer dans les classes ;
- la formation des corps d'encadrement, que ce soit en formation initiale, en lien avec l'ESEN, ou pour ce qui relève de la formation continue ;
- la volonté de ne pas écarter du dialogue la question de la rémunération, tout en tenant compte des contraintes budgétaires actuelles. ●

Jean-Paul Delahaye
Directeur Général de l'Enseignement Scolaire

Le Directeur souligne le caractère particulier de cette rentrée où des attentes et des impatiences se font entendre.

Pourtant, beaucoup a déjà été entrepris et, en cette année 2013-2014, ce sont 6700 emplois nouveaux qui ont été créés. Ce n'est pas la même chose que les 5000 postes en moins qui avaient marqué la rentrée 2012 préparée sous l'ancienne mandature. N'oublions pas qu'en cette période de contraintes budgétaires, ces emplois sont issus des économies réalisées dans d'autres ministères, ce qui accroît notre responsabilité.

La priorité à l'école primaire est clairement affichée avec des dispositifs qui vont monter en puissance : la scolarisation des enfants de moins de trois ans, plus de maîtres que de classes. 1000 emplois sont consacrés au remplacement afin de limiter les effets des 5000 postes de titulaires remplaçants effacés. La moitié des nouveaux postes est utilisée pour reconstituer une formation initiale digne de ce nom où enseigner redevient un métier.

Le paysage de l'École se transforme progressivement.

Le décret sur le Conseil national des programmes vient d'être promulgué, de nouveaux cycles sont établis qui lient l'école au collège. Le conseil d'école-collège confirme cette orientation.

Nous avons en perspective le bilan de la réforme de l'enseignement professionnel.

Une consultation va être initiée sur le collège unique et l'éducation prioritaire.

La formation des maîtres est un élément central de la Refondation. Elle se réinscrit dans une tradition républicaine qui avait été niée. Le référentiel de compétences pour les professeurs a nécessité un important et lourd travail. Il constitue la base de la formation d'enseignants qui sont des cadres à part entière.

La réforme des rythmes scolaires est ardue. Nous savons qu'elle représente une part importante de la refondation de l'École. Elle engendre un très gros investissement pour les inspecteurs. Il n'est pas aisé de convaincre de l'intérêt général que porte cette réforme. Pourtant, nous devons rappeler que les rythmes scolaires institués en 2008 constituaient un handicap majeur. Aucun pays au monde n'avait d'ailleurs eu l'idée de nous imiter !

Dans un système éducatif en panne, avec 150 000 jeunes qui sortent chaque année sans qualification, nous nous mobilisons pour casser le noyau dur de l'échec scolaire dès le cours préparatoire. Notre priorité doit porter sur les « enfants de pauvres » qui ont vu leur espérance de réussite régresser.

> IMAGES DU CONGRÈS

Interventions des représentants fédéraux et syndicaux

Christian Chevalier
Secrétaire général du SE-UNSA

Christian Chevalier souligne la qualité et la régularité des relations qu'entretiennent le SE et le SI.EN. Il rappelle leurs nombreux points de convergence ainsi que leur volontarisme réformiste et progressiste.

Il poursuit, en se félicitant de la qualité du dialogue social avec le ministère. *« Non, ce n'est pas comme avant ! »*. Les consultations en amont, les échanges réguliers avec le ministre sont aujourd'hui la règle. Le discours est bienveillant, la vision de l'éducation renoue avec les valeurs républicaines et laïques. Cependant, ajoute-t-il, malgré une situation plutôt apaisée, la grogne et le mécontentement sont palpables dans nos écoles, notamment sur les rythmes scolaires. Il rappelle que le SE-UNSA soutient cette réforme, tout comme l'unicité du bloc École/Collège et le continuum bac -3/+3.

Pour autant, conclut-il, les réformes structurelles ne suffiront pas à faire évoluer durablement notre système éducatif, c'est aussi dans la classe, par l'évolution des pratiques pédagogiques, que doit se conduire le changement. Pour cela, il faut remettre la confiance au cœur des relations entre l'institution et les personnels. En la matière, le rôle des inspecteurs est fondamental.

Michel Richard
SNPDEN

Michel Richard rappelle les liens étroits tissés depuis de nombreuses années entre les deux organisations. Il réaffirme leurs convergences d'analyse sur l'avenir des corps d'encadrement. Cette vision commune doit permettre de faire avancer la reconnaissance par le ministre du rôle fondamental de l'encadrement dans le bon fonctionnement du service public d'éducation. L'encadrement a un rôle d'entraînement : gouvernance et initiative pédagogiques sont indissociables.

Dans la suite de son propos, Michel Richard évoque le soutien du SNPDEN en faveur de la refondation de l'école de la République qu'il qualifie de creuset de la France de demain. Puis il aborde le thème de la sectorisation pour l'affectation des élèves en collège et en lycée. Ce thème, un temps laissé de côté, devra largement être abordé dans les prochains mois, indique-t-il. La situation actuelle correspond à une vision passée et dépassée de l'école de la République. Le SNPDEN continue d'affirmer avec vigueur que c'est l'honneur et la fierté du service public que d'accueillir tous les élèves, sans les sélectionner ni les trier sur quelque critère que ce soit.

Laurence Cousin
SNIA-IPR (représentant Roger Keime)

Approfondir l'identité professionnelle du corps d'encadrement en charge de la validation des contenus d'enseignement, de l'accompagnement des réformes et de la gestion des compétences des corps professoraux et des personnels éducatifs constitue un dénominateur commun à nos deux syndicats.

Nous avons un discours commun, activer un dialogue partagé avec la DGRH sur l'unification du régime indemnitaire avec un taux de référence pour une indemnité de charges administratives de 12 000 €.

La professionnalisation des corps professoraux passe par l'implication des corps d'inspection au sein des ESPE, notamment dans la certification des maîtres formateurs.

La question de la mobilité, au sein du corps d'encadrement, est un vrai sujet sur lequel il faut que nous avancions ensemble dans le respect de la diversité des parcours professionnels.

Laurent Escure
Secrétaire général de l'UNSA Éducation

Depuis le congrès fédéral de mars 2012, nous avons axé tout notre syndicalisme sur l'analyse du contexte dans lequel nous évoluons. Ce dernier est double, c'est d'abord celui d'une crise économique et sociale, profonde et durable, et d'un arrière-plan politique où le national populisme fait florès.

Si, aujourd'hui, on fait le pari de la réussite de la refondation de l'école, c'est que l'on sait qu'en cas d'alternance, la politique menée se situera à la droite de celle des gouvernants qui étaient hier au pouvoir.

Pour ce qui est de la refondation de l'École, la réussite nous la devrons d'abord à ces 150 000 jeunes qui sortent chaque année du système éducatif sans qualification. Il est de notre responsabilité de rappeler qu'il s'agit bien d'une crise systémique à laquelle on doit apporter une réponse systémique et que le budget alloué doit servir à la réussite de cette refondation.

Cette année, nous avons plusieurs scènes décisives dans cet acte 2 de la refondation, la première porte sur le socle commun qui va remettre au centre du système éducatif la réussite que l'institution doit à chacun.

Seule la mobilisation de tous les professionnels de l'Éducation, y compris ceux de l'éducation populaire et de la jeunesse et sports, permettra d'accompagner ces adultes en construction qui seront les citoyens et les salariés de demain.

C'est une exigence sociale, humaniste, démocratique et d'efficacité économique que de relever ce défi.

Notre baromètre professionnel nous a montré que les métiers de l'éducation avaient un besoin de reconnaissance de leur professionnalité et de leurs missions.

Le ministère, dans le respect des statuts, souhaite avancer dans la réflexion sur la mobilité et sur la place des inspecteurs dans le pilotage du système éducatif ; dans ce dialogue, la fédération tiendra toute sa place.

Luc Bérille
Secrétaire général de l'UNSA

Une croissance positive de 0,4% ne constitue pas encore le signe annonciateur d'une inversion de la tendance économique. Il faut maintenir une politique volontariste pour stimuler l'activité économique, pour retrouver de la compétitivité et donc de l'emploi. Le budget 2014 aura des effets douloureux pour la protection sociale, pour les services publics et les fonctionnaires qui y travaillent.

La première des priorités c'est l'emploi : emplois aidés qui doivent absolument monter en charge, même si c'est un dispositif d'urgence. Le second dispositif d'urgence est l'utilisation des dispositions de la loi de sécurisation de l'emploi dans les entreprises.

Mais agir pour l'emploi, c'est aussi agir pour le promouvoir car nous ne sommes pas seulement dans une crise de destruction d'emplois mais également dans une phase de transformations structurelles où naissent et se développent de nouvelles techniques, de nouvelles activités économiques et de nouveaux besoins dans un cadre désormais mondialisé. Les questions de compétitivité sont bien des questions sérieuses et essentielles. Se les poser n'est pas trahir. La qualification et la compétence professionnelle sont des constituants essentiels de la compétitivité des entreprises, donc de l'emploi dans la future réforme de la formation professionnelle. L'élément central de cette réforme sera la mise en œuvre opérationnelle du « compte personnel de formation ». La mutualisation et la collecte des fonds destinés à abonder ce CPF seront au cœur de la négociation. Les chantiers de l'UNSA vont donc se situer sur **la représentativité patronale**, **le financement de la démocratie sociale et prud'homale**, **la renégociation de la convention assurance chômage, la réforme des retraites**.

Pour relever le défi « Ambition 2017 », l'UNSA doit mener la bataille pour la représentativité, déclinaison multiple selon les secteurs professionnels ou géographiques. C'est un seul et unique combat pour toute l'UNSA, tous secteurs professionnels et géographiques confondus.

Partenariats SI.EN
Plus forts ensemble !

*Membre de l'**ESPER** (Economie Sociale Partenaire de l'Ecole de la République) depuis sa création, notre organisation syndicale s'est engagée dans le développement d'un réseau partenarial responsable conçu pour rapprocher de nous des acteurs, organismes ou structures témoignant des valeurs d'émancipation et de laïcité que nous portons. Ces associations partagent évidemment notre vision de l'École comme nos ambitions pour le service public d'éducation.*

Ce rapprochement fonctionne dans le respect absolu de l'identité et de l'autonomie de chaque partenaire dont l'action, complémentaire de la nôtre, est rendue plus efficiente encore dans la promotion de l'École de la République et plus cohérente dans l'aide, le soutien et la protection de tous ceux qui la font vivre.

*Dans les prochaines années nous continuerons à élargir ce réseau. Dans cette perspective de recherche de synergies, le **SI.EN-UNSA** entretient des relations privilégiées avec la Fédération des Autonomes de Solidarité, avec l'Office Central de de Coopération à l'École (**OCCE**) et avec la **CASDEN-Banque Populaire**. Dans le cadre de conventions ou de protocoles d'accord signés avec les responsables nationaux de ces structures, nous souhaitons apporter des réponses plus adaptées et plus cohérentes à nos adhérents.*

*Le 1er octobre dernier, durant notre congrès national de Paris, Roger Crucq (Président de la **FAS** et de l'**USU**), Éric Weill (Président national de l'**OCCE**) et Philippe Miclot (Délégué national à l'Organisation pour la **CASDEN-BP**) ont participé aux côtés de Franck Montuelle (Secrétaire général adjoint du **SI.EN-UNSA**) à une table ronde animée par Guy Péquignot.*

Les échanges très riches ont permis à nos nombreux congressistes de mieux connaître nos partenaires ainsi que la portée concrète de nos accords.

> IMAGES DU CONGRÈS

Motion d'orientation
Refonder l'encadrement : enjeux et sens

Reconstruire une École plus juste, plus équitable et plus respectueuse du parcours de l'élève, telle est l'ambition affichée de la Refondation de l'École entreprise par le ministre.

Peut-on refonder l'École sans refonder aussi l'encadrement ? Le **SI.EN-UNSA Éducation** est porteur de l'ambition d'un accompagnement des équipes éducatives à l'école, au collège et au lycée visant la réussite scolaire de tous les élèves.

Changer l'École, ce n'est pas seulement modifier les rythmes scolaires, les cycles ou l'organisation du temps de service des enseignants ; ce n'est pas seulement installer des dispositifs visant à réduire les ruptures ou à renforcer la formation des équipes éducatives. Ces modalités sont certes indispensables, mais elles restent insuffisantes si elles ne sont pas solidement étayées par un pilotage proche du terrain, capable d'impulser les réformes, de les accompagner et de faire bouger des lignes figées depuis des décennies, tant au sein de la classe que dans les établissements. Il importe également que les inspecteurs soient étroitement associés à la formation, dans le cadre des Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation.

Face à cet enjeu visant une réelle équité territoriale, les personnels d'encadrement ont toute leur place pour concevoir les solutions susceptibles de réduire les écarts entre les élèves issus de différents contextes géographiques, scolaires et sociaux.

Refonder l'École induit la volonté de décloisonner notre système éducatif dans la perspective d'une École du socle. Les continuités éducatives et didactiques entre l'école, le collège et le lycée doivent mobiliser l'ensemble de l'encadrement.

Une première étape consiste à passer de l'idée d'inspecteurs rattachés à un niveau d'enseignement ou à un type d'établissement, à celle d'inspecteurs du « socle », un socle élargi, prenant en compte toute la scolarité de l'élève depuis l'école maternelle jusqu'au baccalauréat voire au-delà. Il faut donc promouvoir un vrai travail collégial impliquant les personnels d'encadrement de l'institution scolaire. Ainsi, la mise en place des conseils école/collège, l'instauration d'un cycle d'apprentissages associant CM1, CM2 et 6e, la redéfinition du rôle des maîtres spécialisés des réseaux d'aide pilotés par les inspecteurs constituent autant d'avancées essentielles pour une meilleure réussite de tous les élèves.

Il est urgent de mettre en place, partout où cela est possible, des établissements publics du premier degré, dirigés par des personnels dont les missions et les modes de recrutement devront nécessairement évoluer.

Dans une logique d'équipes en charge de territorialités éducatives, les inspecteurs assurent un rôle majeur d'impulsion et de pilotage, en relation avec les collectivités locales dans le cadre d'une co-construction des politiques éducatives.

Pour faire évoluer les représentations et contribuer à valoriser tous les parcours, il est indispensable de promouvoir une nouvelle conception de l'orientation. Celle-ci consiste à sensibiliser et à accompagner les élèves tout au long de leur scolarité et à développer une mission d'appui aux chefs d'établissement et aux équipes éducatives. Dans ce contexte, la mise en place du nouveau parcours d'information, d'orientation et de découverte du milieu économique et professionnel constitue une réelle opportunité.

L'expertise des inspecteurs leur assigne naturellement un rôle de co-pilotage des enseignements, nécessitant la construction d'une culture commune avec les chefs d'établissement.

La mise en place d'un corps unique de l'encadrement pédagogique apparaît aujourd'hui comme l'évolution indispensable au service d'un système éducatif plus juste et plus efficace.

Le SI.EN revendique :

- la **création rapide d'un corps unique de l'encadrement pédagogique** aux missions diversifiées et complémentaires ;
- la **possibilité pour chaque cadre d'accéder à toute fonction** pour laquelle il possède les compétences requises ou bénéficie d'une formation adaptée ;
- la **fin du cloisonnement de notre système éducatif** dans la logique de l'École du socle commun de compétences, de connaissances et de culture favorisant la continuité des parcours ;
- l'**organisation de la cohérence du pilotage** entre les différents niveaux d'enseignement, associant tous les personnels de l'encadrement pédagogique.

La motion d'orientation est adoptée à l'unanimité moins une abstention

Motion corporative Carrières et conditions de travail

Le SI.EN revendique :

À propos de l'entrée dans le métier

Le recrutement de tous les inspecteurs doit résolument **s'inscrire dans la refondation de l'encadrement**, sur la base d'un concours commun permettant l'expression de la diversité des parcours.

À propos de la formation

- l'**instauration d'une formation initiale professionnalisante**, prenant en compte les parcours personnalisés et conduisant à l'acquisition d'une culture commune ;
- **la mise en place d'une véritable formation continue** pour tous les inspecteurs tant au niveau académique que national.

À propos du déroulement des carrières

- la **réduction à deux ans et trois mois de la durée des échelons** dans la classe normale ;
- une **fin de classe normale en hors échelle A**, et une **fin de hors classe en hors échelle C** ;
- une **totale transparence des opérations de recrutement, d'affectation et de mutation**, fondée sur des critères objectifs et reconnus dans le cadre de la CAPN ;
- l'**unification et la revalorisation des indemnités de charges administratives**, dont le montant ne doit pas être aujourd'hui inférieur à 1000 € nets mensuels ;
- un **traitement identique pour l'attribution des indemnités** versées aux personnels d'encadrement intervenant sur des territoires à contraintes spécifiques ;
- la **prise en compte de la situation particulière** des collègues recrutés en 2007.

À propos des conditions de travail

- l'**attribution d'emplois qualifiés de secrétariat** en nombre suffisant pour assurer la qualité du service public d'Éducation ;
- la **mise à disposition de locaux adaptés**, comportant notamment des lieux de concertation et dotés d'un mobilier et d'équipements performants ;
- un **remboursement des frais de déplacement** à hauteur des frais réellement engagés ;
- la **suppression des délais d'attente** pour le remboursement des frais engagés dans le cadre des déplacements ;
- l'**instauration d'une véritable protection juridique des inspecteurs**, indispensable dans des contextes qui se complexifient.

La motion corporative est adoptée à l'unanimité

Motion Retraites
Vers des mesures justes et efficaces

Le déficit prévisible établi par le Conseil d'Orientation des Retraites constitue une vraie menace pour notre système de retraite.

Aux raisons démographiques s'ajoutent des raisons conjoncturelles. La crise économique et sociale d'une gravité inédite que nous traversons joue un rôle aggravant considérable, notamment à travers le développement ininterrompu du chômage.

Dans ce contexte extrêmement difficile, considérant que ne rien faire ou proposer l'impossible mènerait immanquablement au développement de la retraite par capitalisation, dont les effets sociaux irréversibles toucheraient de plein fouet les plus défavorisés, **nous devons chercher à obtenir des mesures socialement justes et équitablement réparties afin d'assurer la sauvegarde des principes qui fondent notre système de retraite solidaire par répartition et sa pérennité.**

Les mesures proposées le 27 août 2013 par le gouvernement répondent en grande partie à cet objectif en préservant l'essentiel et en introduisant des avancées notables :

- le **maintien du système par répartition**, avec une augmentation modérée de la durée de cotisation qui serait portée progressivement à 43 ans en 2035, pour tenir compte de l'allongement de la durée de vie ;
- une **prise en compte réelle de la pénibilité** qui constitue une avancée sociale considérable concernant des millions de salariés ;
- une **meilleure prise en compte des périodes de temps partiel, de formation professionnelle, d'apprentissage** ainsi que des carrières longues, permettant un progrès significatif dont profiteront majoritairement les femmes ;
- une **augmentation progressive et modérée des cotisations**, visant à répondre au besoin de financement à court terme, en épargnant les retraites les plus modestes ;
- le **maintien de l'indexation des pensions avec un décalage de six mois**, mais dont l'application ne se fera pas sur les petites pensions.

Dans le cadre du débat parlementaire, **le SI.EN agira au sein de l'UNSA** pour que les mesures prises privilégient encore davantage la recherche d'une plus grande équité. Il faut cependant rappeler que le retour de la croissance et de l'emploi constituent les vraies clés de la sauvegarde de notre système de retraite comme, plus généralement, de l'ensemble de notre protection sociale.

Le SI.EN sera particulièrement attentif à ce que les points suivants soient pris en compte :

- **le maintien du calcul de la pension sur les six derniers mois**

Contrairement aux apparences, il ne s'agit pas d'un privilège mais d'une simple mesure d'équité car cette référence permet aux fonctionnaires de bénéficier d'un taux de remplacement par rapport à leur dernier salaire équivalent à celui des salariés du privé dont la pension est calculée sur les vingt-cinq meilleures années. Ce paradoxe provient, en particulier, du profil différent des carrières mais aussi de l'existence de primes qui s'ajoutent au salaire indiciaire des fonctionnaires et ne sont pas prises en compte pour leur retraite.

- **l'intégration des indemnités fonctionnelles pour le calcul de la pension de retraite**

Le système qui a été mis en place en 2005 (RAFP) n'est pas satisfaisant car sa montée en charge est trop progressive et il constitue une forme de capitalisation contraire au principe de répartition auquel nous sommes attachés.

La transformation de ces indemnités en bonifications indiciaires permettrait, d'une part, leur prise en compte pour la retraite, d'autre part une harmonisation dans la perspective d'un grand corps d'encadrement.

Il est à noter qu'une prise en compte des « primes » pour le calcul de la retraite de l'ensemble des fonctionnaires contribuerait sans doute également à réduire de manière significative l'apparente injustice entre les durées de cotisation du public et du privé comme le suggère le rapport Moreau.

- **le maintien de l'abattement fiscal de 10% pour les retraités**

Il convient de rappeler que cet abattement ayant été accordé en reconnaissance de la sincérité obligée des déclarations de revenus des retraités, il serait pour le moins choquant que ce « privilège », qui représente environ trois milliards d'euros, soit aboli alors que la fraude fiscale est estimée à plus de soixante milliards d'euros.

La motion Retraites est adoptée à l'unanimité

Nathan TECHNIQUE

L'Éditeur de l'enseignement technique et professionnel

Des nouveautés conformes aux nouveaux programmes !

BACS STMG • ST2S

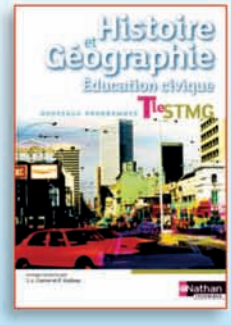

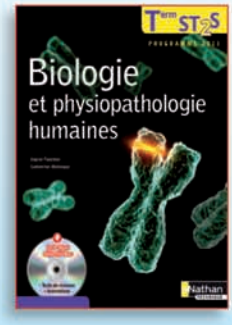

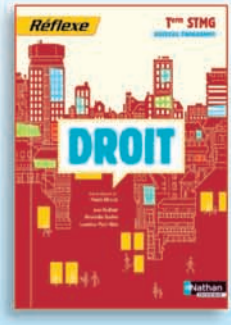

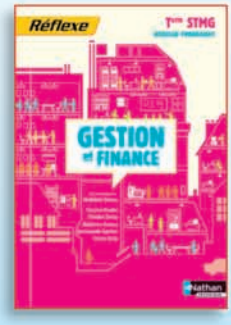

BAC PRO

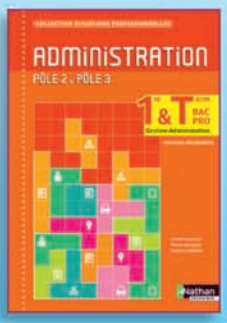

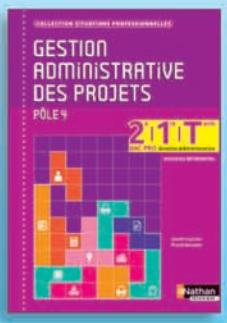

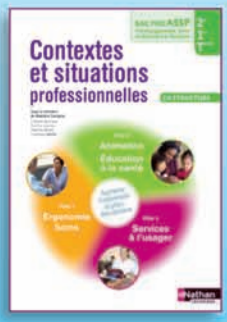

BTS

www.nathan.fr/technique

Inscrivez-vous dès à présent pour feuilleter en ligne l'intégralité des ouvrages, accéder aux contenus des sites compagnons et aux manuels vidéoprojetables.

Certains de ces ouvrages existent aussi en **i-Manuel** pour faire travailler les élèves sur poste informatique, en demi-groupe ou en classe entière.

Commandes et contacts: Relation Enseignants Nathan • **www.nathan.fr** • **tél: 01 53 55 26 13**

P3113

Modification des **Status** et du **Règlement intérieur**

Faire évoluer les statuts pour permettre au syndicat d'exercer plus efficacement ses fonctions

Texte de référence
Les statuts du SI.EN-UNSA
Titre IV - Article 19

Sous le titre IV « MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION », l'article 19 des statuts précise :

« Les présents statuts ne peuvent être modifiés que par le vote d'un Congrès, sur proposition du Bureau national ou à la demande de la moitié plus un de ses adhérents, sous réserve que ceux-ci aient fait parvenir leurs propositions au Bureau national au moins deux mois avant la date de convocation du Congrès.»

C'est pourquoi nous soumettons à l'approbation du Congrès la proposition d'actualisation de nos statuts.

Cette modification est rendue nécessaire par l'évolution des missions et du fonctionnement du syndicat.

Si elle est adoptée, elle obligera, afin de pouvoir devenir effective, à une mise à jour de notre règlement intérieur qui est, elle aussi, proposée.

En cas d'adoption, ces modifications prendront effet immédiatement après le congrès.

Des modifications
Pourquoi ?

Depuis longtemps, lorsqu'il se trouve confronté à une difficulté particulière ou lorsqu'il doit résoudre une question délicate, il arrive au BN de s'entourer d'avis. C'est-à-dire, afin de pouvoir décider en toute connaissance de cause, de s'adjoindre temporairement la compétence d'un ou de plusieurs « spécialistes » qui, venant éclairer ses débats ou participer à ses travaux, l'aident à résoudre la difficulté ou à régler la question. Il s'agit, la plupart du temps, de collègues, d'enseignants ou de syndicalistes qui acceptent bénévolement de mettre un peu de leur temps et leurs compétences à la disposition des instances dirigeantes du syndicat afin de permettre à ces dernières de mieux faire face à leurs engagements. Au fil des ans, le BN s'est ainsi adjoint un groupe d'experts, disponibles et compétents, dont il peut solliciter l'assistance le moment voulu. Cela lui permet de travailler plus efficacement.

Afin que tout reste parfaitement clair, nous vous proposons aujourd'hui de régulariser la situation de ces collègues en ajoutant à nos statuts la création d'une commission d'experts associés destinée à officialiser leur rôle au sein du Bureau national.

Comment ?

Pour cela, il faut et il suffit :

1 • d'introduire **un article 9 bis des statuts**, portant création d'un comité d'experts associés
- composé de 3 à 7 membres ;
- disposant uniquement d'un pouvoir consultatif ;
- pouvant participer aux réunions du Bureau national et du Conseil syndical, sans voix délibérative ;
- acceptant de mettre leur expertise à la disposition du syndicat ;
- remplissant certaines conditions particulières.

2 • d'ajouter **deux *alinéas f* et *g*** à l'***article 7*** du règlement intérieur.

Les modifications à adopter prennent la forme suivante :

> *« TEXTE À AJOUTER »*

1 • *Aux **STATUTS : Article 9 bis***

Un comité d'experts associés assiste et conseille le Bureau national dans l'exercice de ses mandats.

Ses membres peuvent participer, sans voix délibérative, aux réunions du Bureau et du Conseil Syndical.
- *instruction et information relative à toute question nouvelle à examiner ;*
- *aide et soutien aux membres du BN dans l'exercice de leur mandat ;*
- *suivi et prise en charge de certains dossiers à caractère technique.*

Le comité peut se réunir à la demande du Bureau national et ne dispose pas du droit d'auto-saisine.

Ce comité est composé de 3 à 7 membres qui doivent remplir les conditions suivantes :
- *être volontaire et disponible ;*
- *être syndiqué au **SI.EN** et à jour de sa cotisation.*

Les syndiqués intéressés peuvent faire acte de candidature auprès du Bureau national qui, en fonction de ses besoins, arrêtera la liste des experts associés retenus, dans la limite d'un maximum de 7. Ces experts associés seront désignés pour une durée d'un an renouvelable.

2 • *Au **REGLEMENT INTERIEUR : Article 7***

Alinéa f

Les syndiqués souhaitant s'engager au sein du comité d'experts associés peuvent faire acte de candidature en adressant au secrétaire général un courrier présentant leur CV et les compétences particulières dont ils pourraient faire bénéficier le syndicat.

Alinéa g

Lorsque l'ordre du jour l'exige, les membres du comité d'experts associés participent, sans voix délibérative, aux réunions du BN.

Ils reçoivent alors une convocation et sont défrayés dans les mêmes conditions que les membres du BN.

***La proposition** est adoptée à l'unanimité par les congressistes*

Un comité d'experts associés peut donc être mis en place

Avec plus d'un million de Sociétaires,
on peut déplacer
des montagnes

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à Capital Variable. Siège social : 9 bis cours des Roches - 77186 Noisiel. Siret n° 784 275 778 00042 - RCS Meaux. Immatriculation ORIAS n° 07 027 138
BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 467 226 060 € - Siège social : 50 avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13. RCS PARIS n° 493 455 042. Immatriculation ORIAS n° 08 045 100
BROCA&WERNICKE - Illustration : Kilotte

La CASDEN, banque coopérative créée par des enseignants, met la force du groupe au service de chaque individu. Fondée sur des valeurs de solidarité, d'écoute et de confiance, elle s'engage ainsi auprès de plus d'un million de Sociétaires à réinvestir leur épargne dans le financement des projets de chacun. La CASDEN propose à tous les établissements de disposer gratuitement d'outils pédagogiques[1] (mallette, exposition…) pour sensibiliser les élèves au modèle économique coopératif.

BANQUE POPULAIRE

Pour en savoir plus sur la CASDEN Banque Populaire et les actions qu'elle développe en faveur de ses Sociétaires, rendez-vous sur www.casden.fr ou contactez un conseiller au 0 826 824 400[2]

(1) Un seul exemplaire par établissement scolaire du 1er et du 2nd degrés, dans la limite des stocks disponibles. Voir modalités sur www.casden.fr.
(2) Accueil téléphonique ouvert de 8h30 à 18h30 du lundi au vendredi (0,15 € la mn en France métropolitaine).

casden
BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture

Complément au rapport activité

présenté par Patrick Roumagnac, Secrétaire général

La situation vécue par les inspecteurs a été dure ces dernières années. Aujourd'hui, elle semble plus favorable mais le vécu des inspecteurs ne s'améliore pas. Le malaise est palpable. Sur le terrain, les collègues, surtout dans le 1er degré, ressentent un manque de considération, un questionnement permanent de leur action. Le ministère tient un discours positif mais ne réagit pas lorsque localement le fonctionnement reste le même. Nous sommes dans une situation de tension permanente et il faudra bien que le ministère comprenne que cette pression mise sur les inspecteurs va à l'encontre des objectifs poursuivis.

Pour les dédommager, peut-être, de cette pression, les DASEN ont obtenu une prime de résultats. Non seulement les IEN n'ont pas bénéficié de la même sollicitude, mais ils sont toujours écartés de la prime ECLAIR et n'ont pas vu certaines de leurs indemnités revalorisées depuis 1990 !

Nous entrons dans une période de colère. Nous n'acceptons plus d'être instrumentalisés, contrôlés au quotidien. Nous devons avoir un discours audible, fort et offensif. Nous sommes largement majoritaires, cela nous donne une grande responsabilité, nos collègues attendent des résultats.

Chaque fois que le **SI.EN** affiche une position de force, les recteurs l'entendent.

Chaque fois que les IEN se mobilisent dans les académies, le national les soutient et agit de concert avec le niveau académique.

Pour être toujours plus efficaces, il nous faut être toujours plus nombreux : il nous faut aller chercher de nouveaux adhérents, il nous faut expliquer et convaincre.

À l'issue de la présentation du complément au Rapport d'activité, les congressistes ont voté à l'unanimité le Rapport d'activité établi par le Bureau national

Le rapport financier

Le **Rapport financier** présenté par Marthe Lévêque, Trésorière nationale, met en avant l'évolution de la syndicalisation et l'amélioration qualitative de notre revue, conformément à une décision prise lors du congrès de Nantes.

La commission de contrôle des comptes, réunie le 30 septembre, a effectué les vérifications. Elle a donné quitus.

Le rapport financier est voté à l'unanimité

Conclusion du Secrétaire Général

« Nous avons vécu un grand congrès qui a fixé des orientations très claires répondant aux préoccupations des collègues. Nous sommes, à l'évidence, dans un système où les relations professionnelles ne sont plus satisfaisantes.

Certains collègues pensent, par exemple, qu'ils peuvent fonctionner seuls, ils se sont éloignés du sens de l'évolution de notre système. Les inspecteurs doivent aujourd'hui travailler ensemble, bâtir des relations professionnelles avec les enseignants basées sur la confiance et le respect mutuel, dans le cadre d'un service rendu au public. De même, lorsqu'un inspecteur réclame des données sans pouvoir en expliquer l'intérêt, il se décrédibilise.

Combien d'enquêtes n'ont jamais abouti à des décisions ? Combien, présentées comme urgentes et indispensables, finissent au fond d'un tiroir sans être jamais utilisées ? Combien ne sont faites que par habitude ?

Un syndicat fort peut résister à ces situations ubuesques, il peut donner le temps de penser le système éducatif au lieu de le " mesurer ". Inversement, le syndicat a besoin des idées des inspecteurs. Emparons-nous du débat éducatif, osons affirmer notre expertise. Osons dire que les inspecteurs peuvent peser dans le débat.

Pour oser il vaut mieux être nombreux. »

Patrick Roumagnac
Secrétaire général du **SI.EN** - **UNSA Éducation**

Membres élus du Bureau national

Chaque membre du Bureau national est en même temps correspondant d'une ou de plusieurs académies

SG adjoint Information - Orientation
Guy PEQUIGNOT
Académie de Paris

SG adjoint 1er degré
Franck MONTUELLE
Académie de Lille

Représentant des Retraités
Yvette DESTOT
Académie de Créteil

Secrétaire général
Patrick ROUMAGNAC
Académies de Grenoble et Nancy-Metz

SG adjoint 2nd degré
Francis BOUGAULT
Académie de Créteil

Trésorier Adjoint
Dominique BOYER
Académie de Montpellier

Trésorier
Christian BARTHES
Académie de Toulouse

Les membres du Bureau national

Bernard ACHDDOU
Académies de Caen et Lyon

Francis ARNOULD
Académie d'Amiens

Marie-Christine AUGER
Académie d'Aix-Marseille

Ahmed BAUVIN
Académie de Reims

Jacques BEAUDOIN
Académies de Rouen et Orléans-Tours

Jean-Marie CORNUEY
Académie de Nancy-Metz

Élisabeth JARDON
Académies de Corse, Nice et Clermont-Ferrand

Ginette KIRCHMEYER
Académies de Besançon et Strasbourg

Sylvie MARCEAU
Académies de Limoges et Toulouse

Jean-Pierre PICHAUT
Académies de Poitiers et Territoires d'Outre-Mer

Patrick POCHARD
Académie de Bordeaux

Catherine RAUX
Académies de Nantes et Rennes

Michel VOLCKCRICK
Académie de Dijon

à Cécile Legrand

Cécile Legrand est décédée le 11 novembre. Ses obsèques se sont déroulées dans une église bien trop petite pour accueillir les centaines de personnes, collègues et amis, tous à la mine très grave, venus lui rendre un dernier hommage. Peut-être que Cécile aurait apprécié que le recteur d'académie fût capable de se distraire de ses innombrables tâches pour saluer la mémoire d'une de ses collaboratrices.

Merci Cécile

Si je suis devenu IEN, c'est grâce à Cécile. Conseiller pédagogique à ses côtés, j'ai assuré l'intérim au début de sa maladie en 2006/2007. Elle a su me convaincre de passer le concours et m'a accompagné efficacement dans sa préparation. Cécile s'est toujours beaucoup investie pour promouvoir les carrières de nombreux enseignants qui, comme moi, lui doivent beaucoup. Je garde le souvenir d'une « patronne » puis d'une collègue dotée d'une capacité de travail impressionnante, très pointue dans ses analyses, toujours capable de proposer la solution la plus intelligente, la plus pertinente face au problème posé. Elle m'a souvent dit que ce qu'elle préférait dans son métier, c'était la formation surtout au bénéfice de ceux qui débutaient dans de nouvelles fonctions, notamment dans l'ASH. En travaillant avec Cécile, nous avons tous beaucoup appris sur le plan professionnel mais nous nous sommes aussi enrichis au plan des valeurs humaines auxquelles elle croyait et qu'elle défendait avec générosité, force et conviction.

Géry Quennesson, IEN Boulogne-sur-Mer

J'ai eu la grande chance, au cours de mon parcours professionnel de croiser celui de Cécile Legrand. Le travail en commun, pendant plus de dix années, au sein du groupe des IEN - AIS (puis ASH) du département du Nord et de l'académie de Lille, nous a permis d'apprécier et de profiter de ses grandes qualités humaines et professionnelles.

Collègue aux convictions affirmées, elle nous a apporté beaucoup par sa grande rigueur intellectuelle, ses connaissances et sa capacité à faire profiter de son enthousiasme et de sa générosité ceux avec qui elle travaillait.

Ses qualités de pédagogue, son souci de promouvoir les élèves en difficulté ou en situation de handicap, son investissement total dans le travail lui ont permis de mobiliser aisément les équipes, les enseignants, les partenaires et les collègues auprès desquels elle a exercé.

Sa croyance dans l'éducabilité de tous, sa foi dans le progrès l'ont conduite à un engagement hors du commun dans sa fonction, dans l'action syndicale et associative lui permettant de conduire et de mener à terme de nombreux projets.

La douleur provoquée par la disparition de Cécile, pour son compagnon, sa famille, ses amis, nombre de ses collègues nous rappelle qu'une grande inspectrice, qu'une grande dame s'est éteinte prématurément après des années d'une lutte courageuse et exemplaire contre la maladie.

Cécile avait encore tant à nous apporter.

Éric Guillez, IA - IPR EVS - Académie de Reims.

Cécile est partie. Dire qu'elle laisse un grand vide autour d'elle est une grande banalité. Quiconque l'a croisée dans sa vie, dans sa carrière, ne peut l'oublier. Les témoignages qui affluent en sont la preuve, depuis des territoires qu'elle a quittés depuis plus de dix ans, de la part de personnes qui ne l'ont croisée que quelques instants. Elle est de ces personnes rares qui rayonnent par la fulgurance de la pensée, par ce souci constant de l'autre, par cet extraordinaire don pour transmettre. Dans son très bel hommage, Christian Wassemberg a rappelé les qualités professionnelles et humaines qui étaient les siennes ; elle avait la confiance de ses supérieurs, elle avait également su gagner la confiance des enseignants en établissant un dialogue exigeant et bienveillant autour des valeurs de l'École et de la République.

Les collègues de la promotion Rabelais (recrutement IEN 1994) garderont le souvenir d'une amie attentive, énergique et cultivée. Attentive grâce à des capacités d'écoute hors du commun, permettant à beaucoup, chahutés par un métier exigeant, de reprendre des forces auprès d'elle. Energique, jusqu'au bout, recherchant obstinément le meilleur pour les élèves, jusqu'à l'oubli d'elle-même. Cultivée, vous emmenant régulièrement en voyage par le biais de ses découvertes cinématographiques ou littéraires. Elle aura mis une énergie folle à créer des rencontres, à faire du lien, pour le plaisir d'être ensemble, pour partager, pour confronter des idées.

Il est des personnes qui vous rendent fiers d'appartenir à une profession. Elle est à jamais de celles-là, Cécile.

Denis Toupry, IA - DASEN du Loiret

Pour Cécile

Il y a des jours comme ça
Blêmes comme un arbre sec
Où l'on sait qu'il faudra
Malgré tout faire avec
Le poids de nos chagrins
Qui chaque jour nous lestent
Du temps qu'on a passé
Et du peu qu'il nous reste

Voir partir un soleil
Le sourire d'une amie
Et se dire qu'à présent
Il faudra faire sans elle
Sans ses mots, son entrain
Sans le son de sa voix
Sans ses conseils, ses avis
Avec ce vide immense

Mais... ne rien oublier
Garder au fond du cœur
Les complicités, les combats
Les rires et les pudeurs
Se souvenir d'elle
En disant c'était nous

L'amitié, c'est l'écrin
L'autre, c'est le bijou

Alors adieu Cécile
Inoubliable collègue
Et merveilleuse amie.

« Mais où sont donc passés les IEN-IO ? »

Un certain nombre de collègues nous ont fait part de leur perplexité, pour ne pas dire leur inquiétude, quant au positionnement des IEN-IO au sein des académies. Sur le terrain, la situation est loin d'être uniforme et ne contribue pas à la clarification.

Dans un petit département, parfois très éloigné du chef-lieu académique, le DASEN considère bien souvent l'IEN-IO comme son adjoint direct pour tout ce qui touche au second degré, au même titre que l'IEN adjoint pour le premier degré, mais ce positionnement n'est assorti d'aucune reconnaissance particulière (prime, promotion…). En revanche, il peut conduire le collègue concerné à devoir accepter un certain nombre de tâches administratives comme, par exemple, le fait d'assurer des permanences pendant les congés scolaires.

L'IEN-IO affecté dans un gros département où le DASEN dispose déjà d'un, voire de deux adjoints, se voit davantage confier la prise en charge de dossiers spécifiques et la mission de pilotage de l'affectation en liaison avec la division des élèves. Son rôle est davantage celui de conseiller du DASEN, voire du CSAIO, pour les questions relatives à l'orientation et au parcours de l'élève.

Les choses se compliquent sérieusement dès lors que l'IEN-IO entre dans le dispositif d'évaluation des personnels d'inspection. Un collègue, faisant référence à l'obligation d'élaborer une lettre de mission, s'est récemment vu rétorquer par un DASEN : « *Votre lettre de mission, c'est moi !* ». Abus de pouvoir, mesure d'intimidation ou méconnaissance des textes ?

L'arrêté du 11 août 2005, notamment, relatif aux conditions générales d'évaluation des IA-IPR et des IEN, rappelle que le recteur est le supérieur hiérarchique des IA-IPR, IEN-IO et IEN-ET-EG, le DASEN étant le supérieur hiérarchique des IEN du premier degré. Cet arrêté précise aussi que le supérieur hiérarchique procède à l'évaluation des inspecteurs et à l'élaboration de leur lettre de mission pluriannuelle. Celle-ci s'appuie sur le diagnostic de prise de fonction de l'inspecteur, s'il s'agit d'une nouvelle affectation, ou sur un rapport d'activité, rapport qui doit être suivi d'un entretien d'évaluation avec le supérieur hiérarchique.

Il est hors de question, par conséquent, pour l'IEN-IO, de se laisser imposer telle ou telle tâche qui ne serait pas conforme aux textes qui régissent son statut et son positionnement et qui relèverait du bon vouloir de tel ou tel « prince » en mal d'autorité ! Et il est essentiel que son activité soit reconnue et officialisée par une lettre de mission établie en bonne et due forme. D'autant plus qu'un récent rapport de l'Inspection générale (juin 2013), intitulé « *Les effets de la mise en œuvre du décret du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique* », se révèle plutôt inquiétant. Dans ce rapport, l'Inspection générale semble, en effet, avoir purement et simplement oublié les IEN-IO dans la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance académique. On évoque la place des DASEN, des SG ainsi que celle des IA-IPR, des IEN ET-EG et des IEN du premier degré. **Mais où sont donc passés les IEN-IO ? Mystère !**

PROTECTION + ACCOMPAGNEMENT = OFFRE MÉTIERS ÉDUCATION

La bonne opération pour + de sérénité

www.autonome-solidarite.fr

www.maif.fr/offreeducation

AUTONOME DE SOLIDARITÉ LAÏQUE ASL

MAIF
ASSUREUR MILITANT.

© LA FABRIQUE DU DESIGN - +33 1 82 53 60 60 © PHOTOS : Fotolia . Getty Images - Octobre 2012